

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation :	05/03/2018
Date d'affichage :	13/03/2018
Nombre de Conseillers :	en exercice : 27
	- présents : 26
	- votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

Séance du 12 mars 2018

L'an **deux mil dix-huit**, le **douze du mois de mars** à **vingt heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Pascal HERVÉ, Maire**.

Présents : M. HERVÉ . Mme LECOURIAUD . M. DUGOR Mme BRIAND . M. LE MESLE . Mme JOUBAUD . M. LE TRAON . Mme GUINGO . Ms PERREUL . Ms HÉRÉ . VUICHARD . Mmes TOURNOUX . PARION . M. PAILLA . Mmes TOURON . LOUAPRE . HOUSSIN . Ms RICORDEL (à partir de 20 h 04) . FONTAINE . Mme LERAY . M. JORE . Mme DESCANNEVELLE . Mme JAN . M. MORANGE . Mmes COQUIN . LE VERN

Absents excusés : M. BERHAULT

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Mme COQUIN a été nommée secrétaire.

1°/ Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil Municipal des 19 et 24 février 2018

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des lundis 19 et 24 février 2018 sont approuvés à l'unanimité.

2°/ Budget cellule commerciale crédit-bail local – Approbation du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne LE COURIAUD, 1ère Adjointe, est invité à délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Pascal HERVE, Maire.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL CUMULÉ	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		20 139.49	19 595.64		19 595.64	20 139.49
Opérations de l'exercice	8 965.32	10 202.79	7 172.08	6 256,00	16 137.40	16 458.79
TOTAL	8 965.32	30 342.28	26 767.72	6 256,00	35 733.04	36 598.28
Résultat de clôture		21 376.96	20 511.72			865.24
Reste à réaliser						
TOTAL CUMULÉ		21 376.96	20 511.72			865.24
RESULTATS DEFINITIFS		21 376.96	20 511.72			865.24

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. Stéven RICORDEL arrive en séance à 20 h 04.

3°/ Budget cellule commerciale crédit-bail local - Approbation du compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) L'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) L'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) La comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **déclare** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4°/ Budget cellule commerciale crédit-bail local – Vote du budget primitif 2018

M. Erwan DUGOR, Adjoint délégué aux Finances, présente le projet de budget primitif 2018 détaillé en annexe.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** le budget primitif 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 h 25.